Archives Départementales de Paris Georges Maxime Edouard SALLES

Salles Faillant

L'an mil huit cent quatre vingt quatorge, le fre aout à trois heures que soir : acte se mariage de Georges Maxime Erouard Salles, ne à Faris, le quinze mars mil huit cont wirante six, avocat, principal elere l'avoce, romi cilie' a Paris nu Saint Honore, 253; file majour se 620 Louis Engine Salles et de Ollanche Maximilianne latterine Deverte jour receives; petet file to trois receils received at the Devade son aiule maternelle proprietaire, romiclice à Daris rue Vaint Monore, 233, consentante termes d'un acte ven, le trois cont courant par mai tre Girconin et son collègue, notaiges à Soiris d'une pourt, = Et de Marie Course Coullant, me dans le veux septembre mil huit cent socionte sept sans profession remedia over ses pire of mire a Faris Vaillant, propriétaire chevalier de la légion d'hom neur, et de Couise Elisa Vontaine, son ipouse, so profession, presents et consentants, rautre part. Dust por vous Heuri josych Mountallan Opule Maire officer of that and in Soizine Linewissement de Pouris, qui avons process fur Signement, en la Mourie, à la celebration de manage vans la forme suivante : après avoir donné beture aux parties: 1 de leurs actes de noissance; de resactes de rous des pire et mire de futur mentionnant le fre reces de Les aines paternels it de son ainel maternel; 3º Tu consentement sus enonce; 4º Des actes des publication faites en cette Mairie et à alle ou premier arronnissement de Danis, les rimanches, venet nout juillet corner et enny aout courant sous appoint on toutes les pieces surmantionen rument pump très d'annens; à un projecte le milionet en Take whill lite in movinge , sur les vanits at les verviers un putife res queux après avoir interpellé les futures yours, les buture, lesquels nous out rectare qu'il nete here et mire de la fait un contrat de mariage, le trents juillet remuis de vant moutre garet, notaire à Jans, qui en a relivré certificat i Nous produit, Nous avous remande our futurs epour Tile vole last se prime from more it from finning charactered agant reprint affirmativement it separament a haute voir Eroward Selles a staire Louis Vaillant sont ever for to nearings ber fruitrus to Jague Stoftmis dagiste alle ing to myst ing my sone proposein to midle in Pris ru de Hos H, frère de l'époces; Saul Alfred Randons agéle que route wans were priste britand wil a le Jeune Porricelie's Paris, rue Browt !; Jean Justave Paillant, agé de soi recrete sept ans propriéteire, remiellé Derme (Manuel, mult paternel & l'youse; Emile Sontaine, agé a treute quatre and, regecion romicilie's Paris, me Jaint Hourie, 111, onche maternel de l'épecuse, timours qui out agre sules yours, les pire et mire a l'épouse of Nous, après le dure of Orgo Salles

L'an mil huit cent quatre vingt-quatorge, le ment aout à trois heures du soir : acte le mariage de georges Maxime Edouard Selled, ne à Saris, le quinze mart mil huit cent wixante ux avocat, principal clere d'avrei, doni. cilie à Forres rue Saint Honore, 253; fils majour de l'esmand Louis Eugene Soulles et de Oblanche Maximilianne Latherine - Devake époux decedes petet fils de trois nients decedes et de Marie Augustine Danny veuve de Mel quillaunce Devade son aieule maternelle propriétaire, voniciliée à Daris rue Saint- Monore, 233, consentante aux termes d'un acte ruen, le trois wont courant par moi tre Gironden et son colleque, notarises, à dans desse pourt := Et de Marie Louise Poullant, mé d'ans le reur septembre mil huit-cent souvente - sept sons profession romiciliée ouve ses pière et mère à Paris avenue Méber Hb. fille majoure de Camille Hanislas Voullant, propriétaire Mevatier de la Légion d'hon-

© 1997-2021 Ancestry

Naissance Abt 1868

ifférent

Oui

Non

Peut-être

profession to miciele oute des pere et mere a daris avenue Meber Hb. fille majeure de Camille Hanislas Toullant propriétaire chevaluer de la Legeon d'hons neur et de touise bliser d'ontoune son épouse, sous profession presents et consentants, dantre part. Dresse par vous Hours Joseph Marmoltan Député Moure, officier de l'Etent civil du deirience dirondissement de Faris qui avous procede funblequement, en la Mourie, à la celebration du moringe dans la forme suivante: après avoir donne lecture aux parties! l' de leurs actes de noussance; l'acractes de décès des pere et mère du futier mentionnent le fire deces de Les auculs proternels et de son aient moternel; 3º du consentement dus envence, 4° des actes des publications faites, en cette ellourie et i celle ou prenner arrondessement de Saris les demanches, venegt neuf juillet dernier et enny aout courant, sous opposition, toutes les frieces susmentionness summent pourage heés et annexies, tis des shapitre 6 un livre l' du

© 1997-2021 Ancestry

dout courant, sours opposition, toutes les pieces susmentionnées Tument pourage hees et annexes; 5 du Chafutre 6 du livre l' du Lode chill tibre in morninge, sur les droits et les devours res pectifs des époux, après avoir interpellé les futurs épous, les pere et mère de la future, lesquels nous ont reclaire qu'il a été fait un contrat de mariage, le trente juillet reruce, de vant muitre garet, notaire à Jans, qui en a delivré certifient a Nous produit, Nous avous demounde mus futurs épous I'll veli luit se prendre from mouri et prur femme; chacun d'en agant reporter offirmativement et deparement, à haute voix Wour avous prononce an nous de la loi que Georges Maxine Couver delles et Marie Tours Pallant sout unis por le mariage. Con frudence de: Jouques Agetronse daquiste dalles, agé de ringt cing ans sans profession, ?! muelle à Ories, rue de Man, 4, frere de l'époces; daul Alfred Mandons agé le que route unans, wowe pris le bribanal civil de la deene, donne celie à daris, rue Drout, 7; Jean Gustave Vaillant, age de soi scente sept and propriétoire, domicilié de Dormand fellowed, onche paternel a l'épocase; Emile dontaine agé de treute-quatre and, respociant

© 1997-2021 Ancestry

Naissance Abt 1868

ifférent

Oui

Non

Peut-être

S'ils veli leut se prendre frour mouri et pour femine; chacun deux agant reporter offirmativement et separement, à haute voix Wous avous prononce an nous de la loi que Georges Maxine Couver delles et Marie Tours Paullant sout unis por le mariage. Con friedence de: Jouques Algebrouse daguste dalles, agé de vingt cing aus sans profession, ? mielle à Ories, ru de Man, 4, frere de l'époces; Saul Alfred Mandons agé le que route unans, wowe pris le bribanal civil de la deene, romicelie à daris, rue Brount, 7; Jean Gustave Paullant, age de soi sante sejet and propriétaire, domicilie à dermand fellames, much paternel a l'épocase; émile don tanne, agé de treute-quatre and, responsant, Domicilie's Paris, we Laint Houve, 111, onche maternel de l'éperce, ternous qui ont igne avecles yours, les pere et mere a l'you se et Nous, après le eture . the Faithants I d'airlain Clarley Jaillant Jes Selles Jugus delle

135 de 144 🎉

Différent

© 1997-2021 Ancestry